

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE282

présenté par

M. Lecoq, M. Chassaigne, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 80, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage à mettre en place des droits d'inscriptions décents pour les étudiants étrangers, afin que les étudiants venant de pays en développement puissent bénéficier de ses structures en matière d'éducation supérieure et de recherche. La France accueille les étudiants étrangers dignement et leur garantit des bourses leur permettant de vivre correctement. Le plan « Bienvenue en France » est réformé en ce sens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place du plan « Bienvenue en France » augmentant de plus de 1500 % les frais d'inscription pour les étudiants hors Union européenne ont fait beaucoup de dégâts et ont limité l'arrivée d'étudiants extra-européens issus de milieu relativement modestes. Cela permettait à ce que la France contribue à son niveau à l'éducation dans le monde et à diffuser sa culture, sa langue et ses manières de voir le monde. Cela était positif mais le Gouvernement actuel n'a pas jugé bon de maintenir cette tradition d'accueil. De ce fait, la culture d'accueil française n'est plus à la hauteur des ambitions affichées dans cette loi.